



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 06 octobre 2020 à 18 heures 30

Date de la convocation: 25 septembre 2020

Date de l'affichage : 25 septembre 2020

Présents: 13 **Membres en exercice :** 15 **Absents:** 2

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Chantal MOURGUES, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

Excusés : Valérie MANENT pouvoir à Fabienne Martinage

Absent : Nicolas GAUBERT

Secrétaire: Claude AMAN

I - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2020 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

- Devis Signaux-Girod pour passages piétons, dents de requin et bande discontinue sur la RD 326 : 2 199€HT.
- Convention d'honoraires avec Jean-Claude Sérilhac, architecte, pour le projet d'aménagement de la Maison Rouzeaud : 2 915 €HT.

III – Retrait de la commune de Paraza du Sivu du Collège de Saint Nazaire :

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SIVU DU COLLEGE DE SAINT NAZAIRE en date du 03 août 2020 par laquelle il donne son accord pour le retrait de la commune de Paraza du SIVU à partir du 31 décembre 2020, les enfants de cette commune étant scolarisés à Lézignan Corbières suite à une modification de la carte scolaire.

Le Conseil approuve la délibération du SIVU du Collège de St Nazaire en date du 03 août 2020 donnant son accord pour le retrait de la commune de Paraza du SIVU DU COLLEGE à partir du 31 décembre 2020.

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

IV – Adhésion de la commune de Roubia au Sivu des aires de lavages :

La délibération prise par le Sivu étant entachée d'illégalité, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

V – Adhésion au service de Mutualisation du Grand Narbonne :

Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre Le Grand Narbonne et plusieurs communes de la communauté d'agglomération

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures de passation des marchés, le Grand Narbonne et plusieurs Communes membres souhaitent constituer un groupement de commandes

Il s'agit d'un groupement de commandes permanent conclu jusqu'à la fin du mandat électoral en cours pour l'achat de biens et services dans diverses familles d'achats récurrents.

Le conseil approuve le principe de la constitution d'un groupement de commande permanent entre le Grand Narbonne et plusieurs membres, selon les conditions de la convention constitutive.

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

VI – Décision Modificative :

Il convient de modifier le budget primitif pour permettre le remboursement d'une taxe d'aménagement encaissée alors que le permis de construire avait été annulé.

Dépenses d'investissement au 10 226 : + 2 050€

Dépenses d'investissement opération 77 : - 2 050€

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

VII – Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Daniel Martinez, adjoint à l'urbanisme rappelle à l'assemblée que la commune a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 9 juin 2015.

Par cette délibération, le conseil municipal avait également décidé d'engager la concertation publique dont les modalités ont été fixées conformément aux dispositions des articles L103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme.

Il rappelle le bilan de la concertation et énumère les différentes étapes d'élaboration d'un PLU.

Il présente également le projet de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour la commune et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement et les documents graphiques qui délimitent les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré tire le bilan de la concertation préalable tel que présenté et arrête le projet du PLU. Il précise que le projet sera transmis aux différentes personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes.

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

VIII – Redevance d'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication :

Madame le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication s'élève à 591,70 € pour l'année 2019.

*Vote : Pour 14/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

IX – Divers :

- Lecture du courrier reçu de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude.
- Lecture du courrier reçu de l'association « Les Vins de Marcelin ».
- Lecture de courrier reçu de l'association « Aude Solidarité ».
- Rentrée des classes, effectifs, projet piscine pour l'année 2020/2021.
- Discussion pour régler la vitesse à 30 km/h dans certains quartiers du village.
- Discussion pour l'achat d'un tracteur.
- Problèmes causés par certains platanes.
- Projet Téléthon 2020.
- Point sur les travaux.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 08 octobre 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
Le 08 octobre 2020